peut obtonir dépendent en grande partie de la disposition des stalles ou barrures que doivent recevoir les bestiaux. Si les augos et les crèches courent dans le sons de la longuour de l'étable et que les animaux soiont sur deux range, têto à tête, pour les chevaux, il fandra doux allée- de chaque cô e n'ayant pas moins de dix pieds de largeur, longueur de la stalle dix copt pieds pour doux chovaux, deux crèches un piod chaque, un passago entre les deux rangées cinq pieds chaque, soit une largeur de trente-quatre pieds; ce doit être la largeur pour les chevaux ordinaires. La proportion doit etre moindre pour les boufs et les vaches.

Si les animaux étaient placés dans le sens de la largeur de l'etable, la lurgeur et la grandeur des batiments servient des plus avantageuses, car avec à peu pres la même déponse on pourrait mettre dans la même rangée deux ou trois stalles de plus: ce qui économiserait l'espice et rendrait le service plus ra pide, par consequent plus commode et plus économique sous le rapport du temps.

Les écuries ne doivent être ni trop chaudes ni trop froides; deux extrémités contraires aux chevaux elles doivent être c'aires et rèches: sombres, les che vaux sont exposés à perdre la vue; humides, les chevaux serent exposés à contracter des maladies. Il fant que le plancher soit élevé, qu'il y ait des fe nétres au nord et au midi, pour leur donner du jour et de l'air, selon le temps. La place des chevaux, pour la rendre plus saine, doit être pavée et élevée en pente do deux pouces, avec un canal dans le bas, qui facili ternit l'égoût des eaux dans la cave au fumier, ou conduisant au réservoir à purin qui doit se trouver dans où il serait impossible d'y pénétrer sans être suffoqué le voisinage de l'écurie. Ainsi l'écurie en sera plus par l'air délétère qu'en y respire, car les moutons ne saine et plus aisée à nettoyer.

Une écurio simple, c'est-1-diro qui n'a qu'un scul rang de chevaux, doit avoir seize pieds de largeur, cha que cheval occupant sur cette largeur la longueur de huit pieds et demi. L'auge, quinze pouces. La place do chaquo cheval sera au moins de quatre pieds de largeur, afin qu'ils puissont tous se coucher et se re lever facilement, sans s'incommoder et se blesser les uns les autres. On jugera, d'après cotte mesure, de la longuour qu'on doit donner à l'écurie, suivant la quan-

tité de chevaux qu'on se dispose à garder.

L'écurie double, ou à deux rangs, ne doit pas avoir

moins de vingt-un pieds de largeur.

En général pour les bêtes à cornes la longuour de la stalle doit être de six pieds et demi à huit pieds et demi, plus un pied et demi à deux pieds pour la creche; cinq pieds suffisent pour un joune animal. La creche doit être élevée de dix huit à vingt pouces an dessue du sol, et le râtelier doit être à douze pouces au-dessus de la crèche. Quand les animaux sont en un soul rang, la profondeur de l'étable doit être de quinze à dixhuit pieds, mais s'ils sont sur deux rangées vingt sept à trente pieds suffirent. Quand les animaux sont placés dans le sens de la largeur, il y aura économie à donner au moins trente six pieds de profondeur. La hauteur d'une étable ne doit pas être moindre de dix pieds; douze pieds serait préférable. La hauteur et la largeur des grandes portes doit être de neuf pieds. Les portes de service doivent être de six pieds et demi de hautour sur quatre pieds et demi de largeur. Il fant une surface de soixante et dix à soixante et Portneuf, ne se laisse jamais devancer lorsqu'il est question

quante quatre à soixante et dix pieds pour une vache; trente sixi et quarante-cinq pieds pour un jeune animal, et de dix huit à vingt-sopt pieds pour un veau.

On doit reconnaître cependant que pour la plupart des étables ces proportions ne sont pas gardées, et pur cela la santé des animaux n'en souffre pas moins. Quand il y a un trop grand nombre d'animaux dans une étuble, il est difficile de les entretenir proprement et l'air se vicie plus vite.

On doit donner en longueur à une bergerie la moitie de su largeur Il y a des cultivatours qui croient qu'une bergerie ne saurait être trop close; cependant ceux qui ont l'expérience de l'élevage des moutons prétendent que les bergeries doivent être bien érées.

La conformation des bêtes à laine semble les rendre susceptibles de supporter sans aucun danger les froids les plus rigouroux; mais l'humidité et les frimas sont singulièrement contraires à leur tempérament, et lorsque leur toison est imprégnée d'enu pendant les températures défavorables, le froid les saisit, supprime leur transpiration ordinaire, et leur occasionne alors

des maladies souvent incurables.

Pour les brobis qui portent ou allaitent, il faut des bergeries qui les mettent à l'abri des rigueurs du froid. D'ailleurs les agneaux en naissant souffriraient trop. On pourrait, dans ce dernier cas, réserver une partie de la bergerie, separée par des cloisons closes et pouvant garantir les brebis et leurs petits contre le froid. Mais il faut bien prendre garde que la partie occupée par la majorité du troupeau de moutons ne soit close de manière à en faire une véritable étuve, peuvent pas prospérer dans une atmosphère aussi malsaine. Mais il ne faut pas passer d'une extrémité à l'autre : le meilleur logement de ces animaux doit se trouver entre les deux extrêmes.

Dans les moyennes cultures, une bergerie est un bâtiment de peu d'importance, car on y garde que peu de moutons. Le perfectionnement des bergeries do cotte classe se reduit à on rendre le sol plus sain, et à y pratiquer des courants d'air pour renouveler

suffisamment celui de leur intérieur.

Mais dans la grande culture, les bergeries sont placeos parmi les bâtiments les plus importantes de la ferme, et comme le troupeau est plus considérable, les soins de construction demandent une plus grande attention. Dans ce cas, il faut avoir soin que la bergerie soit assise sur un terrain sec, à l'abri de la pluie et de la neige; qu'il y ait une hauteur suffisante de terre au plancher; que l'air puisse s'y renouvelor à volonté, et qu'on ait des moyens de le tenir tempere, en y pratiquant des fenetres faciles à fermer et à ouvrir. Ceux qui n'ont point de terrain sec pour placer leurs bergeries en formeront un en remplacant la glaise ou la terre franche par des gravois ou du sable.—(A suivre.)

Plantation d'arbres à St Augustin.

St Augustin (Portneuf), 24 mai 1883.

Monsieur le Rédacteur,

Il vous souvient que la paroisse de St Augustin, comté de quinze pieds carrés pour un bouf à l'engrais; cin-l d'actes de bienveillance ou de progrès agricole.